

DOSSIER TECHNIQUE

PROBLÈMES DE DOS



Votre corps est votre premier outil de travail, préservez-le !

UNE FOURMI
PEUT PORTER JUSQU'À
60 FOIS
SON POIDS

MAIS VOUS
N'ÊTES PAS
UNE FOURMI



▼ **DOSSIER COORDONNÉ**

par Rachel BARBET - DETRAYE

Ingénieur Conseil en Prévention des Risques Professionnels - CCMSA

- 04 Etat des lieux : les problèmes de dos des professionnels agricoles**
- 10 Quel lien peut-on établir entre le mal de dos et le bien-être au travail?**
- 11 Prévention : les comportements à adopter**
- 13 L'offre MSA**
- 22 Nos relais, nos partenaires**



État des lieux : les problèmes de dos des professionnels agricoles

LES INDICATEURS DE RISQUES

Les lombalgies chroniques

Peuvent être considérées comme lombalgies chroniques, les maladies professionnelles reconnues au titre des tableaux de maladies professionnelles 57 et 57 bis du régime agricole.

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER CES MALADIES
<p>Sciatique par hernie discale L4-L5 ou L5-S1 avec atteinte radiculaire de topographie concordante.</p> <p>Radiculalgie crurale par hernie discale L2-L3 ou L3-L4 ou L4-L5, avec atteinte radiculaire de topographie concordante.</p>	6 mois (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)	<p>Travaux exposant habituellement aux vibrations de basses et moyennes fréquences, transmises au corps entier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Par l'utilisation ou la conduite : <ul style="list-style-type: none"> - de tracteurs ou machines agricoles, y compris les tondeuses autoportées, - de tracteurs ou engins forestiers, - d'engins de travaux agricoles ou publics, - de chariots automoteurs à conducteurs portés ; 2. Par l'utilisation de crible, concasseur, broyeur ; 3. Par la conduite de tracteurs routiers et de camions monoblocs ; 4. Par l'utilisation et la conduite des sulkys de courses et d'entraînement de trot, tractés par des chevaux.

Tableau 57 des maladies professionnelles (affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier).

Environ **280 maladies professionnelles reconnues** chaque année sur l'ensemble des professionnels agricoles (salariés et exploitants) soit environ 6 % de l'ensemble des maladies professionnelles reconnues.

- Après une importante progression suite à la création du tableau, ce nombre est **aujourd'hui en stagnation**.

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER CES MALADIES
<p>Sciatique par hernie discale L4-L5 ou L5-S1 avec atteinte radiculaire de topographie concordante.</p> <p>Radiculalgie crurale par hernie discale L2-L3 ou L3-L4 ou L4-L5, avec atteinte radiculaire de topographie concordante.</p>	6 mois (sous réserve d'une durée d'exposition de 5 ans)	<p>Travaux de manutention manuelle habituelle de charges lourdes effectués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les exploitations agricoles et forestières, les scieries ; - dans les établissements de conchyliculture et de pisciculture ; - dans les entreprises de travaux agricoles, les entreprises de travaux paysagers ; - dans les entreprises artisanales rurales ; - dans les abattoirs et entreprises d'équarrissage ; - dans le chargement et le déchargement en cours de fabrication, dans la livraison, le stockage et la répartition des produits agricoles et industriels, alimentaires et forestiers.

Tableau 57 bis des maladies professionnelles (affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle habituelle de charges lourdes)

Environ **200 maladies professionnelles reconnues** chaque année sur l'ensemble des professionnels agricoles (salariés et exploitants) soit environ 4% de l'ensemble des maladies professionnelles reconnues.

- Le nombre de maladies professionnelles causées par la manutention de charges lourdes est en régression depuis 2008.

Zoom sur les salariés

- Chaque année, on dénombre entre 250 et 280 maladies professionnelles 57 et 57 bis confondues sur 3 300 soit 7,5 % du total des maladies professionnelles.

- **facteurs de risques** : d'une manière générale, ces maladies professionnelles proviennent du port de charges et des vibrations (corps entier) dues à la conduite de véhicules.

L'enquête SUMER (2003) détaille les expositions des salariés à la manutention manuelle, aux contraintes posturales et articulaires et aux vibrations :

Exposition à la manutention manuelle de charges (définition européenne)

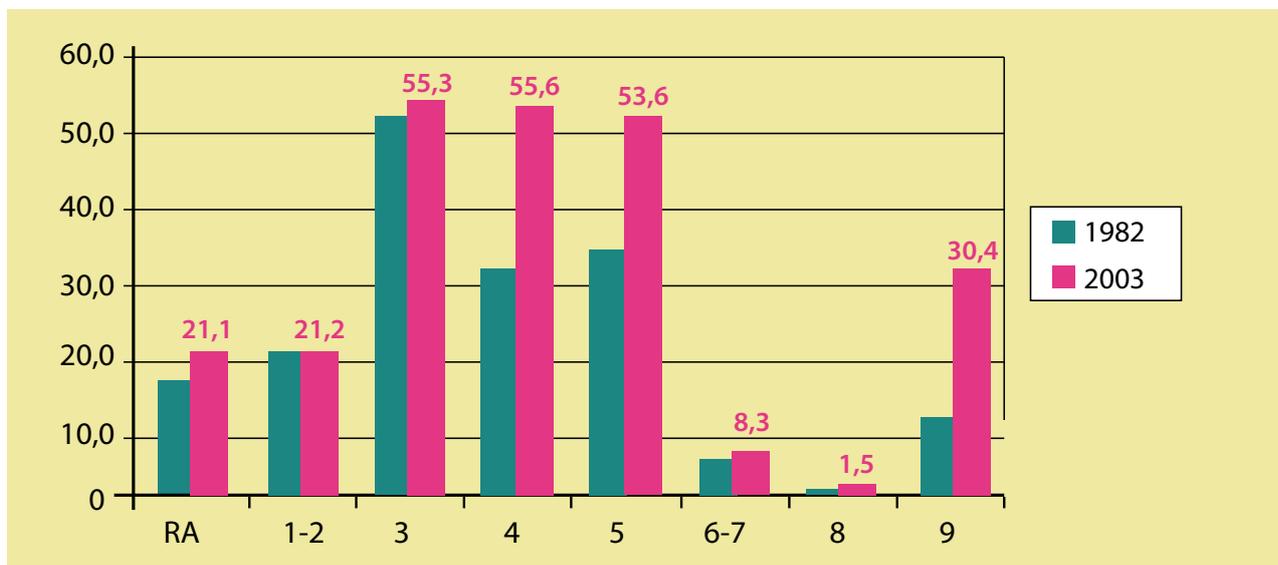
Le déplacement ou soulèvement de charges lourdes est de plus en plus fréquent : il touchait 30% des salariés agricoles en 1982, 39,6% en 1994 et atteint 45,5% des salariés en 2003. Ceci concerne tous les secteurs, y compris les OPA qui étaient peu concernés en 1982 avec 2,8% exposés.

La manutention manuelle de charges est toutefois le plus souvent occasionnelle puisque les trois quarts des salariés exposés le sont moins de 10 heures par semaine en 2003. Elle est particulièrement réalisée dans le secteur forestier, l'artisanat et les ETA/JEV.

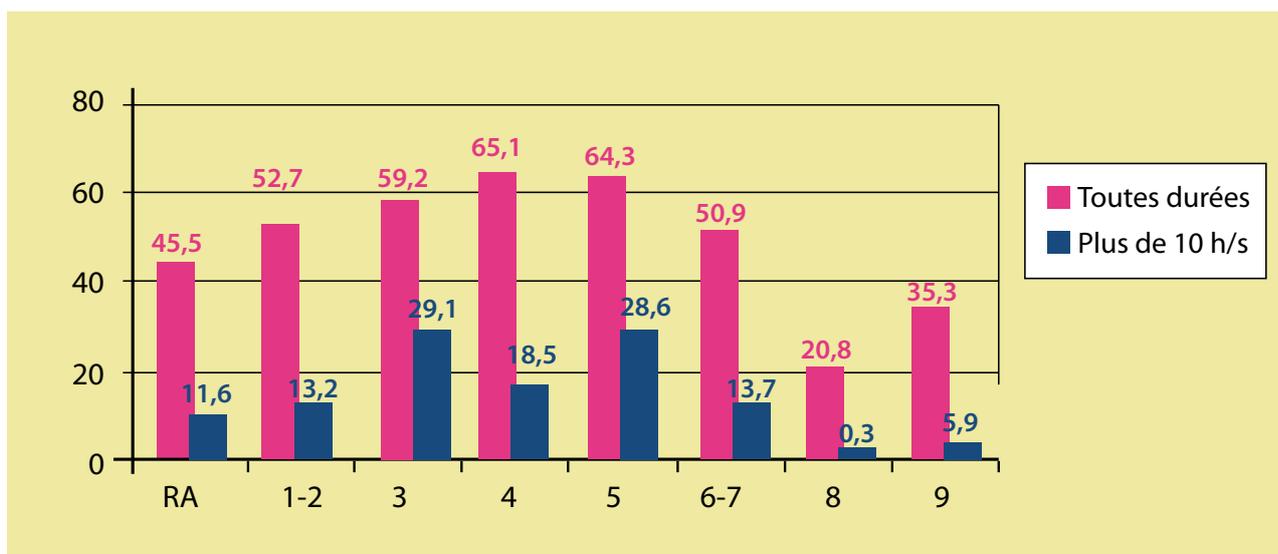


Exposition aux vibrations

▼ Pourcentage de salariés RA exposés à des vibrations



▼ Pourcentage de salariés RA exposés



Exposition aux contraintes posturales et articulaires

Environ 8 salariés agricoles sur 10 sont exposés à au moins une contrainte posturale ou articulaire. La station debout demeure stable: 22% des salariés agricoles restent debout plus de 20 heures par semaine en 1994 contre 23,5% en 2003. Le travail répétitif recule : 30,5% des salariés répétaient un même geste ou série de gestes en 1994 (16,6% pendant plus de 10 heures par semaine) contre 23,6% en 2003 (12,9% pendant plus de 10 heures par semaines), soit une proportion comparable à 1982. Le cumul des expositions physiques les plus contraignantes se rencontre surtout chez les salariés des travaux forestiers.

Le travail avec machines et outils vibrants

Plus d'1 salarié agricole sur 5 sont exposés à des vibrations en 2003 (17,2% en 1982). Les vibrations transmises aux membres supérieurs par des machines portées (tronçonneuse, meuleuse,...) ont doublé en 20 ans, passant de 8,9% à 19,8% entre 1982 et 2003. Inversement, les vibrations provoquées par des installations fixes (concasseur, table vibrante,...) ont régressé au cours de cette période : 8,3 % contre 2,2% (7,8% dans le secteur forestier).

Zoom sur les exploitants

- chaque année, on dénombre entre 200 et 250 maladies professionnelles 57 et 57 bis confondues sur 1600 soit 12 % du total des maladies professionnelles.
- **facteurs de risques** : d'une manière générale, ces maladies professionnelles proviennent du port de charges et des vibrations (corps entier) dues à la conduite de véhicules.

Les lombalgies aiguës

Peuvent être considérées comme lombalgies aiguës, les accidents du travail localisés au niveau du dos, à savoir :

- tous les accidents, quelle que soit la nature des lésions, localisés au niveau du « tronc rachis sans précision », du « rachis cervical et dorsal (haut du dos) » et du « rachis lombaire et sacré (bas du dos) ».
- les accidents du travail dont la nature est « douleurs d'effort et lumbagos » localisés au niveau du « thorax dont sternum et côtes, dont lésion interne » et au niveau de « l'abdomen et bassin, dont lésion interne ».

INFO +

- Le nombre de lombalgies chroniques reconnues au titre des maladies professionnelles ne constitue pas un indicateur de sinistralité par rapport à ce risque de mal de dos (sous déclaration, difficulté de reconnaissance au titres des MP...). Seulement 500 cas par an sont reconnus représentant 10 % des maladies professionnelles.
- Ces chiffres sont en décalage par rapport aux sondages qualitatifs réalisés sur cette problématique.
- Ces maladies coûtent cher (coût direct mais surtout indirect).



Zoom sur les salariés

8 000 accidents du travail sont localisés au niveau du dos sur environ 60 000 accidents du travail au total, soit environ 12%.

Les secteurs d'activité concernés sont (sur la période 2005 -2009) :

LES JARDINS - ESPACES VERTS	LES CULTURES SPÉCIALISÉES	LA VITICULTURE
1 400 accidents du travail localisés au niveau du dos sur les 8 000 dénombrés en 2009 (soit 17,5%)	1 200 accidents du travail localisés au niveau du dos sur les 8 000 dénombrés en 2009 (soit 15%)	800 accidents du travail localisés au niveau du dos sur les 8 000 dénombrés en 2009 (soit 10%)

Les activités réalisées par la victime sont en lien avec les secteurs d'activités concernés :

- activités de manutention, transport et déplacement avec 1 300 accidents du travail localisés au niveau du dos sur 8 000 en 2009.
 - le chargement, déchargement à égalité avec l'entretien de végétaux, forêts et espaces verts avec environ 900 accidents du travail localisés au niveau du dos chacun sur 8 000.
 - les déplacements avec 600 accidents du travail localisés au niveau du dos sur 8 000 en 2009.
- Au total, ces 4 activités représentent environ la moitié des accidents du travail localisés au niveau du dos.

La tâche de la victime concerne en priorité le port de charge ou le soulèvement manuel, la manutention et le transport de charges avec 30 % des accidents du travail localisés au niveau du dos. Viennent ensuite les travaux sur les végétaux : entretien et récoltes pour 12% et enfin les efforts musculaires sans précision à 8%.

Concernant le mouvement accidentel : à 60 %, il s'agit d'un faux mouvement sans chute, ni heurt et à 20 % de la perte d'équilibre de l'accidenté autrement dit de chute. Au-delà du mouvement lié de façon inhérente à la problématique port de charges, manutention, un accidents du travail localisé au niveau du dos sur 5 provient donc d'une chute.

3 accidents localisés au niveau du dos sur 4 concernent les hommes alors qu'ils ne représentent que 60% des salariés agricoles. Ce qui peut s'expliquer par la nature des activités qui leur sont confiées nécessitant des efforts physiques sollicitant le dos (manutention et port de charges lourdes).

4 accidents localisés au niveau du dos sur 5 concernent les salariés de 20 à 45 ans alors qu'ils ne représentent que la moitié des salariés agricoles. Il est probable que les salariés plus expérimentés aient appris à protéger leur dos ou à s'organiser autrement de par les savoir-faire développés.

A RETENIR :

1 accident du travail sur 8 concerne le dos.
Secteurs d'activités concernés : JEV, cultures spécialisées, viticulture.
Accident du travail localisé au niveau du dos : 1 sur 5 provient d'une chute.



Zoom sur les exploitants

2 700 accidents du travail sont localisés au niveau du dos sur environ 27 000 accidents du travail en 2009, soit environ 10%.

Le secteur d'activité concerné est majoritairement l'élevage avec 1 accident du travail localisé au niveau du dos sur 2 qui concerne un éleveur (bovins, ovins, porcins, volailles, lapins).

Les activités réalisées par la victime sont en lien avec les secteurs d'activités concernés :

- le travail avec les animaux : aide à la reproduction animale, distribution d'aliments, alimentation, soins des animaux, manipulations diverses, contention d'animaux, conduite d'un animal, récolte de production animale, ...
- les activités communes à tous les secteurs d'activités en lien direct avec cette problématique dos : chargement/déchargement puis manutention, transport, déplacement de charges, préparation et utilisation de machines outils et véhicules, et entretien des végétaux, espaces verts et forêts.

La tâche de la victime concerne en priorité (pour 25%) les soins, manipulation et contention d'animaux ainsi que le soulèvement, port de charges manuel (à 30 %). Puis il s'agit des montées et descentes de véhicules et des efforts musculaires.

Concernant le mouvement accidentel : à 50 %, il s'agit d'un faux mouvement sans chute, ni heurt et à 25 % de la perte d'équilibre de l'accidenté autrement dit de chute. Viennent ensuite les mouvements d'animaux à 10%.

Au-delà du mouvement lié de façon inhérente à la problématique port de charges, manutention, 1 accident du travail localisé au niveau du dos sur 4 provient donc d'une chute et 1 sur 10 d'un mouvement d'animal.

5 accidents localisés au niveau du dos sur 6 concernent les hommes alors qu'ils ne représentent que 3/4 des exploitants agricoles. Ce qui peut s'expliquer par la nature des activités qui leur sont confiées nécessitant des efforts physiques sollicitant le dos (manutention et port de charges lourdes).

9 accidents localisés au niveau du dos sur 10 concernent les exploitants de 35 à 60 ans sachant qu'ils représentent 80 % des exploitants des agricoles.

A RETENIR :

1 accident du travail sur 10 concerne le dos.
Secteurs d'activités concernés : élevage.
Accident du travail localisé au niveau du dos : 1 sur 4 provient d'une chute, 1 sur 10 provient d'un mouvement d'animal.

LE COÛT DES LOMBALGIES

Le coût des lombalgies aiguës s'apparentent au coût des accidents du travail localisés au niveau du dos (chiffres 2010).

Les douleurs d'effort, lumbago situées au niveau du tronc, de l'abdomen et du bassin ont coûté plus de 400.000 euros pour les salariés et plus de 35 000 euros pour les exploitants.

Les douleurs d'effort, lumbago situées au niveau du rachis et du dos ont coûté plus de 35 millions d'euros chez les salariés et plus de 7,5 millions d'euros chez les exploitants.

Le coût des lombalgies chroniques s'apparentent au coût des maladies professionnelles 57 et 57 bis (chiffres 2010).

Les affections consécutives aux vibrations ont coûté plus de 7,5 millions d'euros pour les salariés et plus de 850 000 euros pour les exploitants.

Les affections consécutives à la manipulation de charges lourdes ont coûté plus de 5,7 millions d'euros pour les salariés et plus de 800 000 euros pour les exploitants.



Quel lien peut-on établir entre le mal de dos et le bien-être au travail ?

«J'en ai plein le dos», une expression commune pour exprimer la **fatigue**, l'**épuisement**, le **stress**. Une autre façon de désigner le mal-être et l'insatisfaction au travail.

La lombalgie n'est pas une maladie. Elle est seulement l'**expression d'une douleur**, d'une **plainte** qui demande à être écoutée.

La prévention des lombalgies nécessite de **regarder la personne dans son ensemble**, sans dissocier le corps de l'esprit, la santé physique de la santé mentale.

PREVENIR

Prévenir le mal de dos, c'est d'abord **améliorer le travail dans son ensemble** : retrouver des espaces pour parler et se mouvoir, avoir des possibilités de se déplacer sur son poste de travail, pouvoir donner son avis au sein de son équipe, retrouver la satisfaction d'un travail de qualité, bénéficier du soutien de ses collègues et de sa hiérarchie en cas de difficultés...

Promouvoir la prévention des risques psychosociaux et de la santé en général est un moyen efficace pour diminuer les arrêts de travail liés aux lombalgies et permettre un retour rapide au travail.

“ Les problèmes de dos expriment souvent le mal-être et l'insatisfaction au travail ”

Quand on interroge les agriculteurs, ils répondent qu'avoir mal au dos, c'est normal en agriculture. C'est essentiellement dû aux machines (passer 11h par jour dans un tracteur est source de mal de dos) car aujourd'hui les parcelles sont plus grandes donc le temps passé dans le tracteur ou les machines augmente. Les distances parcourues augmentent également ainsi que la vitesse de conduite générant ainsi plus de vibrations.

Selon eux, les machines, les vibrations, les mauvaises postures, le stress et les équipements mal réglés sont les principales sources de mal de dos.

Toutefois, ils trouvent que les innovations techniques et la mécanisation vont dans le sens de la réduction du mal de dos (de moins en moins de travail au sol avec des postures accroupies, construction de machines de levage qui portent les charges, ...). Les machines sont de plus en plus adaptées et les constructeurs prennent en compte la santé et le confort des travailleurs (siège réglable...).

De meilleures conditions de travail tant sur le plan technique, humain qu'organisationnel permettent donc de lutter contre le mal de dos.



Prévention : les comportements à adopter

Les leviers d'intervention diffèrent en fonction du facteur de risque sur lequel on souhaite agir. On retiendra toutefois qu'**on ne parvient pas à réduire la fréquence des lombalgies en n'agissant que sur un seul facteur de risque.**

“L'accent doit être mis sur le retour des salariés en arrêt de travail : il faut le favoriser et agir sur l'ensemble des facteurs de risque ”

FACTEURS DE RISQUE	MESSAGES DE PRÉVENTION
Manutention manuelle	<p>Réduire les poids manipulés (charge et tonnage cumulés). Aménager le poste de travail afin de permettre la réalisation de la manutention dans les meilleures conditions de postures et d'espace de travail.</p> <p>Organiser l'activité de manutention (ex : alterner charge lourde et légère, alterner les tâches sollicitant des groupes de muscles différents).</p> <p>Former le personnel (formation PRAP...)</p>
Exposition aux vibrations	<p>Choisir des matériels moins vibrants. Aménager les surfaces de roulement. Modifier la conduite (moins vite, sans à-coup,...)</p>
Posture de travail	<p>Aménager le poste de travail Former le personnel (PRAP...)</p>
Contrainte psychosociale	<p>Accompagner, écouter Fournir des délais de réalisation des tâches raisonnables. Mettre en place un système d'entraide. Permettre au salarié de choisir son heure de pause</p>
Les chutes	<p>Eviter l'encombrement des zones de travail et de passage (zéro obstacle). Zéro dénivelé (marche, pente,...). Fournir des délais de réalisation des tâches raisonnables afin d'éviter les courses. Signaler les zones dangereuses...</p>
Intervention auprès des animaux	<p>Mettre en place des installations de contention. Former le personnel.</p>

Le cadre vert de l'INRS

		Objectifs
	Manutention ⁽¹⁾ Charge Tonnage	≤ 5 kg ≤ 3 t/j
	Pousser-Tirer ⁽¹⁾ Poids déplacé	≤ 100 kg sur 4 roues
	Travail répétitif ⁽²⁾	≤ 40 actions techniques/min ⁽³⁾
	Travail et lourd Coût cardiaque ⁽⁴⁾ (CCA)	CCA ≤ bpm 30 bpm 1h par jour FC max ≤ 0,85x (220- âge)
	Posture ⁽⁵⁾	Zéro penché visible en cas de posture prolongée, 10min de pause toutes les heures
	Vibrations ⁽⁶⁾ du corps entier Accélération équivalente	≤ 0,5 m.s ² , 1h/j
	Chutes	Zéro obstacle Zéro dénivelé Zéro course Informations sur les déplacements
	Psychosocial Accueil	Accompagnement, écoute Cadence progressive Vitesse de travail limitée Choix des pauses Organisation du travail Entraide Adaptabilité des tâches

Il s'agit d'un canevas permettant aux entreprises d'aider leurs salariés à revenir le plus tôt possible au travail. Il a pour but d'adapter le travail afin que l'activité professionnelle se rapproche au plus près des contraintes de la vie quotidienne, en termes d'efforts et d'intensité.

Source : INRS

Pour aller plus loin sur l'intervention en prévention des lombalgies

D'autres acteurs ont développé des outils et des méthodologies pour développer la prévention contre le mal de dos.

Point de vue de l'INRS :

L'INRS propose une méthode pour élaborer une démarche de prévention en plusieurs étapes :

- analyse de la situation de travail
- prévention des risques liés à l'activité physique et à la manutention manuelle
- prévention des atteintes liées aux vibrations
- prévention des risques de chutes
- prévention des risques psychosociaux et organisationnels

Point de vue du site Atoutsanté

Le site Atoutsanté propose :

- Une définition des lombalgies
- Un détail des facteurs de risques professionnels.
- Des solutions de prévention autour de la manutention manuelle et de la manutention mécanique.
- La réglementation concernant le port de charges

L'intégralité de ces points de vue est téléchargeable sur [pl@netMSA/espace SST/ADN TMS/autres références](mailto:pl@netMSA/espace_SST/).



L'OFFRE MSA

Exposition aux vibrations

Les vibrations au volant des engins agricoles

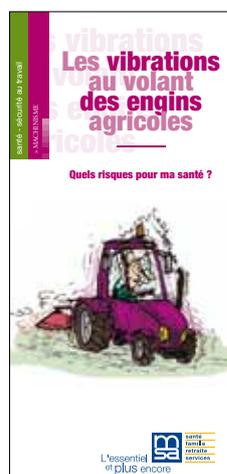
- Quels risques pour ma santé ?

Cette brochure de 6 pages donne des **conseils pour éviter les troubles physiques** et pour bien choisir et entretenir son matériel.

Elle s'adresse aux **conducteurs d'engins agricoles**.

11127 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite



Vibrations et mal de dos. Choix et utilisation d'un siège à suspension

Cette brochure de 12 pages explique pourquoi les vibrations sont nuisibles à la santé et donne des **conseils pour réduire le plus possible les risques**.

Quand changer mon siège ? Quel siège choisir ? Comment adopter une position de travail ergonomique ? Comment régler mon siège ? Elle s'adresse aux **conducteurs d'engins agricoles**.

11204 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite

Calculette vibration

Cet outil s'adresse aux **conducteurs d'engins agricoles**.

A télécharger sur le site

www.referencessante-securite.msa.fr

11204 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite



Manutention et posture de travail

Ce DVD composé de 27 séquences est un support pédagogique utilisé lors des formations PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique).

Il s'adresse aux **formateurs**.

10922 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite



Description de systèmes innovants d'aide à la manutention à travers les témoignages de salariés de coopératives.

Un film primé au festival du film d'entreprise 2006.

10869 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite

Formation au port de charges

Les MSA organisent régulièrement des formations aux « gestes et postures » pour repérer les positions néfastes pour le dos, apprendre les gestes et postures pour un maximum de sécurité physique et d'économies d'effort, imaginer des améliorations possibles sur le poste de travail.

Le transport des carcasses de viande

La manutention manuelle des carcasses expose les **livreurs** à des **risques d'accidents et de maladies professionnelles**. Il est possible de diminuer la pénibilité des tâches et d'**éviter les risques d'accidents et de maladies**, notamment en mécanisant en partie les manutentions.

Brochure de 12 pages destinée aux **salariés de la filière viande de boucherie** (abattoirs, grossistes, grande distribution, transporteurs et bouchers détaillants).

10509 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite

Diminuer les risques en scieries en préconisant des matériels de manutention après analyse de l'activité : tel est l'objectif de ce guide technique.

Guide de 45 pages destiné aux **salariés des scieries**.

10671 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite



Sensibilisation aux accidents entraînés par des gestes dangereux sur un tracteur.

Dépliant destiné aux **employeurs et salariés**

9723 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite



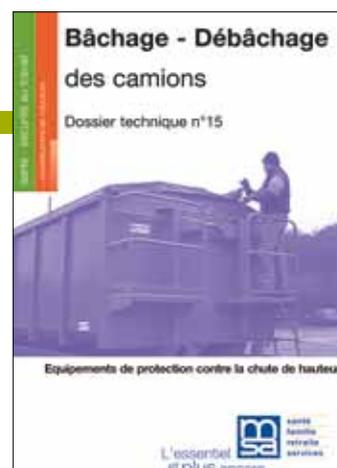
Eviter les chutes lors du bâchage-débâchage, c'est possible grâce à des équipements bien conçus en connaissance de l'activité des conducteurs.

Dossier technique de 51 pages

Brochure destinée aux employeurs et salariés

10781 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite



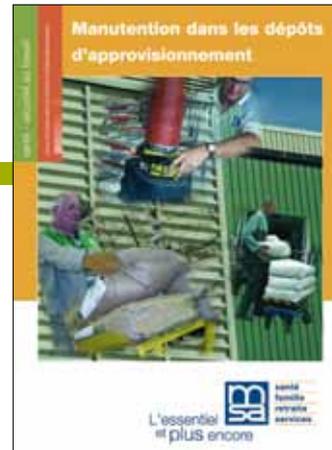
Manutention dans les dépôts d'approvisionnement

Mieux comprendre le travail des magasiniers dans les dépôts d'approvisionnement (synthèse d'une étude ergonomique).

5 fiches : 1 sur une étude pour améliorer les conditions de travail des magasiniers et 4 sur des présentations d'actions innovantes pour aider à la manutention.

10873 (Réf. Ssa)

<http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\Des-outils--sante-et--securite>



Contrainte psychosociale

Satis'action :

Risques psychosociaux : parler et agir dans l'entreprise

Approche méthodologique pour faire face au RPS.

Brochure de 28 pages destinée aux équipes SST des MSA.



Situations de travail : identifier et maîtriser les risques

5 situations de travail dans une exploitation de polyculture élevage (les semis, la panne, l'atelier de réparation, la nourriture des animaux, les soins des animaux).

Cassette vidéo VHS + Guide de l'animateur

Salariés du secteur polyculture-élevage

9823 (Réf. Ssa)

<http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\Des-outils--sante-et--securite>

Concevoir, aménager votre atelier : 100 questions pour réussir.

Guide composé de plusieurs brochures et conçu sur la base de questions simples mais essentielles.

Destiné aux employeurs et salariés

9671 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite

Atelier à la ferme

Transparents présentant les **risques en atelier** et servant de supports de formation à la prévention de ces risques.

Employeurs et salariés

10039 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite

Les risques liés aux travaux en atelier

Sensibiliser aux **risques d'accidents liés aux travaux en atelier** (produits toxiques, brûlures, chutes, bruit, mal de dos...) et donner quelques **conseils d'organisation** pour les éviter.

9714 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite

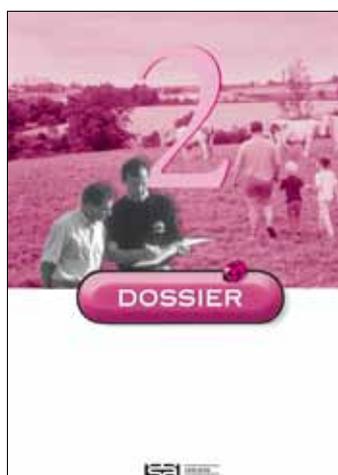
La sécurité en jardins espaces verts

Formation à la sécurité des ouvriers affectés à l'entretien des espaces verts. Le programme est articulé autour des 3 activités les plus fréquemment rencontrées à ce poste : **débroussaillage, tonte de gazon et taille de haies**. Pour chacune d'elle, 1 ou plusieurs risques ont été spécifiquement abordés (pathologies dorso-lombaires, chutes de hauteur, projections, vibrations...).

K7 vidéo destinée aux salariés et employeurs

10654 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite



Gérer son espace de travail : bâtiments, structures et flux

Description des méthodes permettant de **se représenter concrètement son espace de travail** afin d'en **appréhender les risques** et de **déterminer ses priorités**.

Dossier n°2 de 15 pages composé d'une pochette comprenant 10 dossiers thématiques, destiné aux **chefs d'exploitation**.

10175 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite

Interventions auprès des animaux

Ce guide pratique de 40 pages est destiné aux **éleveurs de bovins**, portant à leur connaissance des préconisations techniques essentielles pour concevoir une installation de contention fixe capable de simplifier et de sécuriser les interventions sur les bovins.

11062 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite



Eleveurs porcins... 5 solutions sur mesure :

La case bloquante, le ring de prélèvement, la zone d'attente saillie, l'opération de nettoyage, l'évacuation du lisier

Brochure de 6 pages destinée aux **employeurs et salariés**

11123 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite



Une installation de contention : aide et conseils

Ce dépliant en 3 volets montre les avantages et les inconvénients des principaux systèmes de contention.

Destiné aux éleveurs

9733 (Réf. Ssa)

http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\S_Des-outils--sante-et--securite



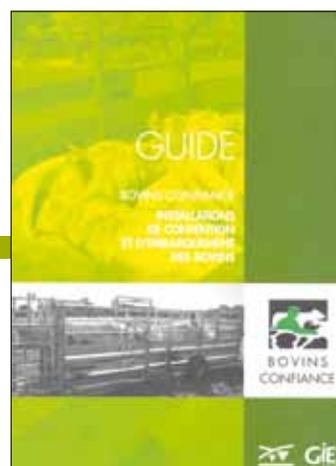
Installations de contention et d'embarquement des bovins

Présentation de plusieurs types d'aménagements, en Bovins Lait comme en Bovins Viande, pour aider à choisir et concevoir la ou les installations de contention adaptées.

Guide de 37 pages destiné **aux éleveurs**

10982 (Réf. Ssa)

<http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\Des-outils--sante-et--securite>



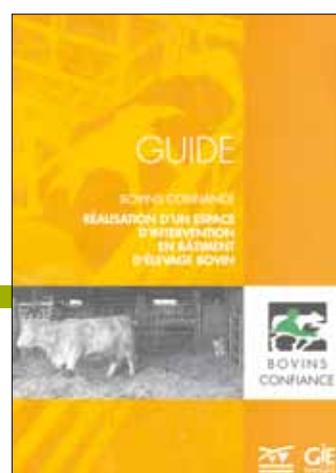
Réalisation d'un espace d'intervention en bâtiment d'élevage bovin

Pour manipuler les bovins, il faut prendre en compte leur comportement.

Guide destiné aux **éleveurs**

10980 (Réf. Ssa)

<http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\Des-outils--sante-et--securite>



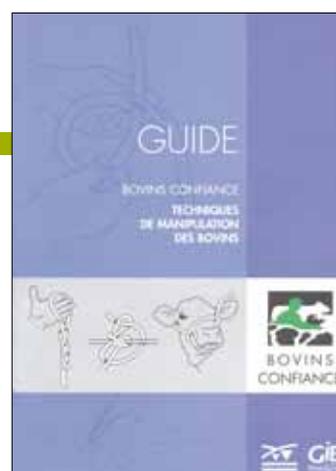
Techniques de manipulation des bovins

Agir dans le calme, sans violence et rassurer l'animal facilite et sécurise l'intervention.

Guide destiné aux **éleveurs**

10981 (Réf. Ssa)

<http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\Des-outils--sante-et--securite>



Traitements externes des bovins

Mesures à adopter pour **protéger l'homme et l'environnement** lors du traitement des animaux.

Brochure de 11 pages destinée **aux éleveurs**

9828 (Réf. Ssa)

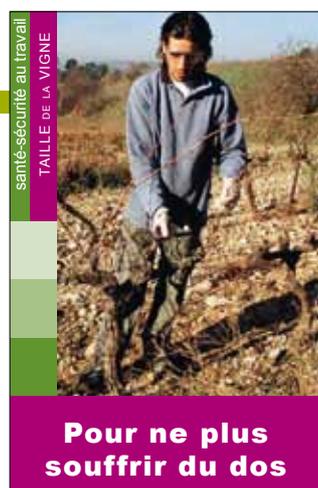
<http://referencessante-securite.msa.fr/front?id=SST\Des-outils--sante-et--securite>

Mal de dos

Organisation du 1^{er} salon du Dos en 2011 pour apprendre à le ménager au travail comme à la maison. Le salon a réuni plus de 2000 visiteurs en 2 jours.



Publication « Pour ne plus souffrir du dos en viticulture » par la MSA 49



Manipulation - Contention des bovins

De nombreuses MSA organisent des formations à destination des professionnels et des jeunes en formation dispensés par des formateurs agréés par l'Institut de L'Élevage. Ces formations ont pour objectifs d'apporter des connaissances sur la relation homme-bovins, les risques liés aux bovins, la manipulation des animaux ainsi que sur le matériel de contention.

L'OFFRE PROPOSÉE PAR D'AUTRES ORGANISMES

FACTEURS DE RISQUE	ACTIONS MENÉES
Manutention manuelle	-Troubles musculo-squelettiques liés au travail (TMSLT). Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail : http://www.cchst.ca/oshanswers/diseases/rmirsi.html
Exposition aux vibrations	-Vibrations et mal de dos (Dossier web mis à jour : 25/09/2008) http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/INRS-FR/\$FILE/fset.html -Les sièges à suspension pour chariots élévateurs (ED 42) -Vibrations et mal de dos. Guide des bonnes pratiques en application du décret vibrations (ED 6018)
Posture de travail	-Troubles musculo-squelettiques liés au travail (TMSLT). Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail : http://www.cchst.ca/oshanswers/diseases/rmirsi.html
Contrainte psychosociale	- Le stress au travail (Dossier web mis à jour : 15/12/2010) http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/INRS-FR/\$FILE/fset.html
Les chutes	-Glissades, trébuchements et autres accidents de plain-pied (Dossier web mis à jour : 14/04/2009) http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/INRS-FR/\$FILE/fset.html (Voir aussi sur le site INRS : différentes brochures et affiches disponibles)
Documentation générale sur lombalgie professionnelles	Travail et lombalgie – du facteur de risque au facteur de soin (ref INRS ED 6087) Dépliant " Mal au dos. Osez bouger pour vous soigner" (réf. INRS ED 6040) Dépliant " Les lombalgies : les comprendre, les prévenir" (réf. INRS ED 6057)





Nos relais, nos partenaires

ILS NOUS ACCOMPAGNENT ET NOUS APPORTENT LEUR EXPERTISE

Partenaires sociaux représentants d'employeurs, notamment au niveau des secteurs d'activité les plus touchés :

FNSEA
FNPF
FNPL
FNPHP
INRS



UNE FOURMI
PEUT PORTER JUSQU'À
60 FOIS
SON POIDS

MAIS VOUS
N'ÊTES PAS
UNE FOURMI





L'essentiel & plus encore

www.ccmsa.msanet